



Libertés, Liberté

Description

Le mercredi 7 juin, le Sénat a donné son feu vert à l'activation à distance des caméras ou micros des téléphones portables, dans le cadre des enquêtes préliminaires. C'est la porte ouverte à une surveillance généralisée !

Il s'agirait, paraît-il, d'une disposition du projet de loi Justice porté par Éric Dupond-Moretti, qui concerne soi-disant certaines enquêtes, et qui a été votée hier soir.

L'Observatoire des libertés et du numérique – OLN, a dénoncé une « surenchère sécuritaire » permettant de transformer tout objet connecté en potentiel « mouchard ».

Certes, ces techniques sont déjà appliquées, mais elles nécessitent la pose de balises ou de micros et caméras, sous couvert d'une ordonnance d'un juge, ce qui comporte également des risques pour les enquêteurs.

En revanche, à l'appui de cette disposition de loi, n'importe qui pourra être légalement surveillé, à son insu, à travers un ordinateur ou un téléphone portable.

Il va falloir effacer le mot « liberté » sur le fronton des mairies.

Mohamed Guerroumi

Categorie

1. Politique

date créée

12 juin 2023